

REGLEMENT INTERIEUR DE L'Association DELTA SPORTS

1/ Pour s'inscrire aux cours chaque adhérent doit obligatoirement, tous les ans, et dès son inscription :

- ✓ **S'acquitter de l'adhésion** à l'Association DELTA
- ✓ **Présenter une attestation d'assurance** portant la mention couvrant **tous les risques et accidents de la vie ou s'assurer par le biais de la fédération des œuvres laïques de la Dordogne (F.O.L/U.F.O.L.E.P)**
- ✓ **Tout adhérent n'ayant pas fourni une attestation d'assurance valide dans le mois suivant son inscription sera obligé de prendre la licence U.F.O.L.E.P ou se verra refuser l'accès aux cours.**

ATTENTION l'assurance responsabilité civile n'est pas valable, elle ne couvre que : accident ou incident causé à un tiers. Nous recommandons vivement à nos Adhérents l'assurance U.F.O.L.E.P
En cas d'assurance litigieuse l'association DELTA se dégage de toute responsabilité.

- ✓ **Présenter un certificat médical** d'aptitude à pratiquer le sport, rempli par son médecin.
- ✓ **Remettre le règlement intérieur**, qu'il aura préalablement lu, **signé**.

2 / Le règlement des cours est demandé à l'inscription.

Le règlement se fera par un nombre de chèques allant de 1 à 10 chèques (dix mois de cours – Chaque chèque sera encaissé le 10 du mois en cours **sauf le premier encaissé de suite**) à fournir avec le dossier d'inscription (chèques non encaissés seulement en cas de fermeture de la salle pour confinement). **Quelque soit le nombre de chèques et afin de faciliter le travail de la trésorière merci d'indiquer au dos de chaque chèque le mois de l'encaissement. Possibilité d'inscription en cours d'année.**

3/ Possibilité de faire 2 cours à l'essai gratuitement, avant inscription pour les cours en salle et 1 cours à l'essai gratuitement avant inscription pour la marche nordique

4/ Fonctionnement de la salle :

- selon le planning distribué tous les ans
- de septembre à juin
- fermeture entre Noël /premier de l'an, mois de juillet et d'août. Durant les vacances scolaires certains cours ne seront pas assurés.
- Les enfants (non inscrits à Delta) sont sous l'entière responsabilité des adultes qu'ils accompagnent. Il serait souhaitable qu'ils ne montent pas sur les appareils.
Attention la responsabilité de l'Association Delta ne pourra pas être engagée(en cas de problèmes).

5 / En cours d'année l'Association DELTA se réserve le droit d'annuler, modifier, ou remplacer les cours suivant le nombre de participants (4 minimums par cours).

6/ Dans aucun cas il ne sera effectué de remboursement, au cours de l'année.

7/ En cas de maladie prolongée d'un des coach, la salle restant ouverte plusieurs fois par semaine aucun remboursement de cotisation ne sera effectuée.

8/ Pour accéder à la salle de gym et au gymnase du collège il est demandé des chaussures réservées à l'intérieur et **pas de port de chaussures dans le dojo.**

9/ En début de saison Il sera mis à disposition des adhérents sur le site DELTASPORTS.FR :

- le règlement intérieur qu'il devra signer
- 1 fiche d'inscription qu'il devra obligatoirement signer
- 1 formulaire pour le certificat médical obligatoire
- Un questionnaire santé (cas de certificats médicaux de moins de trois ans)
- Une demande de licence UFOLEP